

L'ÉDITO DU MAIRE

NE PAS OUBLIER



Le 11 novembre 2018, dans toutes les villes et villages de France, à 11 heures précises, les cloches sonneront à la volée pour rappeler que cent ans plus tôt, jour pour jour, heure pour heure, l'armistice entra en vigueur et mettait fin au premier conflit mondial qui, tous pays confondus, fit huit à dix millions de victimes.

Alors que les derniers poilus Pierre Picault et Lazare Ponticelli, et le soldat allemand Érich Kästner, pour ne citer que les deux principaux belligérants, nous ont quitté en 2008, alors que la réconciliation entre la France et l'Allemagne, au sortir de la seconde guerre mondiale, a constitué l'axe de la construction de l'Europe, la question se pose aujourd'hui sur le sens d'une commémoration sans cesse appelée à se répéter sur le thème du souvenir. Le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devrait-il être « la der des der » des commémorations de la Grande Guerre ?

A l'heure où il n'est plus question d'évoquer la victoire d'un camp sur l'autre, l'esprit de la commémoration ne peut être immuable. Il doit porter un message d'espoir, mais aussi de précaution. Il est possible et souhaitable, par le devoir de mémoire et par l'éducation des générations présentes et futures, de faire du seul 11 novembre, une grande date de réflexion et de rapprochement des nations européennes. Il n'est pas inutile aussi de rappeler le besoin d'union pour veiller à la fragilité de la paix et à la consolidation des grands projets communautaires.

C'est dans cet esprit, qu'à Saint-Ouen-les-Vignes, de façon modeste et recueillie, accompagnés des chants et lectures des enfants et de la fanfare de Limeray, nous sacrifierons au rite citoyen et républicain qui nous emmènera au monument aux morts sur lequel sont inscrits les noms d'une jeunesse sacrifiée.

Pour une seule et bonne raison : ne pas oublier... et espérer.

Philippe Deniau

MERCI PHILIPPE POUR LES BONS MOMENTS PASSÉS ENSEMBLE.

Tout a commencé avec les élections municipales de 2008 qui ont réuni des membres de deux listes. Les personnalités de chacun ont fait qu'un climat de confiance s'est créé et que nous avons travaillé tous ensemble très sereinement et dans la bonne humeur grâce au joyeux binôme que tu formais avec Patrick.

Durant ces années de collaboration, nous avons tous pu apprécier l'homme sincère, chaleureux et attentif que tu étais. Tes compétences, ta pertinence et ton engagement ont participé à la réalisation de plusieurs projets, parfois avec quelques beaux « coups de gueule » bien nécessaires pour faire avancer les choses – Impossible pour la gent féminine de faire la même chose ! Une de tes idées n'a pas été mise en œuvre mais promis le vilain panneau « MAIRIE » sera remplacé très prochainement.



Passionné par une tonne de choses, tu aimais les faire partager et ainsi faire plaisir aux autres. Une balade improvisée un dimanche en fin de matinée en Maserati ne s'oublie pas !

Il y a quelques mois on se disait au revoir, aujourd'hui la vie en a décidé autrement et nous sommes très tristes de devoir te dire adieu. Toutes nos pensées vont à ta famille et à tes proches.

Dominique LAMBERT

COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2018

09:30 — Rendez-vous au cimetière

— dépôt de la gerbe de fleurs

10:00 — Rendez-vous devant le monument aux morts

— dépôt de la gerbe de fleurs

— discours officiel

— Chant des enfants de l'école + lectures de lettre de

poilus

— Fanfare de Limeray

11:00 — Rendez-vous au foyer rural pour le verre de l'amitié





LE REPAS DES AÎNÉS 2018, QUEL SUCCÈS !

Chaque année, la municipalité offre un repas aux aînés de la commune.

C'est l'association « Le Foyer Rural » présidée par Mr Dominique Soulat qui organise l'évènement.

Un moment de partage dont le succès ne cesse de croître.

Cette année, Mme Croisier

Jeanne née le 30 novembre 1927 doyenne de la commune, a été mise à l'honneur comme il se doit.

LE MUR DE L'AÎTRE VERT.

Comme vous avez pu le constater, les travaux du mur de l'Aître vert ont débuté comme prévu. Monsieur Pascal Conzett, Adjoint Bâtiments-Voirie-Assainissement, suit le chantier de près et reste attentif au respect des engagements de bonne réalisation des travaux. Les Pierres qui constituaient le mur ont été posées devant le mur de béton construit afin de maintenir les terres.

JOURNÉE DE PÊCHE AUX ÉTANGS DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES.

Le 30 août, le club des jeunes de Pocé sur Cisse, a organisé une sortie pêche à Saint Ouen les Vignes. 24 jeunes (garçons et filles) ont appris à « attraper » des poissons avec des hameçons sans arillons, afin de ne pas les blesser.

Aidé de Christophe, le directeur du club, Malo et Kylian (déjà pro de la pêche à 15 ans) ont encadré avec succès ce groupe de pêcheurs en herbe.



Les poissons (perches ; carpeaux ; tanches et carpes) jusqu'à 6kg400, ont été remis à l'eau. Une

journée ensoleillée et inoubliable une expérience à réitérer.

Un grand bravo aux organisateurs, et tous nos remerciements à la fédération de pêche pour le prêt du matériel.

« Merci à Mr Deniau, maire de saint-ouen-les-vignes de nous permis de réaliser cette journée en ouvrant l'accès aux étangs. »

SCANDALEUX !

Il y a quelques semaines, des incendies volontaires ont été déclenchés en pleine nuit.

Le premier, le vendredi dans la nuit, des individus peu scrupuleux ont lancé des pétards incendiaires dans la poubelle du foyer rural.

Mais ils ne se sont pas arrêtés là !

Ils ont ensuite glissé la poubelle en feu dans les toilettes publiques jouxtant le foyer rural.

Le feu a pu être éteint grâce à l'intervention d'un habitant.



Pour couronner le tout, le lendemain, vers 5 heures du matin, de nouvelles déflagrations sont entendues par notre boulanger ainsi que quelques membres de Bul' de mômes. Cette fois, ce sont les poubelles de l'école qui ont été la cible de ces inconscients.

L'incendie, qui aurait pu être un véritable drame, a été éteint par l'arrivée rapide de l'équipe de Bul' de mômes qui étaient dans ses locaux. Monsieur le maire s'est chargé de porter plainte auprès de la gendarmerie et une enquête est en cours.

LES OPÉRATIONS DE PIÉGEAGE sont des actes réglementés qui ne peuvent être effectués que par des personnes titulaires du droit de destruction avec déclaration préalable à la mairie de la commune où sera pratiqué le piégeage.

Tous les pièges doivent être référencés et ceux à mâchoires, mutilants, sont strictement interdits depuis plus de 20 ans. Seules les espèces classées nuisibles peuvent faire l'objet d'opérations de piégeage. En revanche, s'il s'agit d'une prise accidentelle, comme un chat domestique par exemple, il doit être relâché et, si jamais il est blessé, il doit être conduit chez un vétérinaire.

Les pièges tuants font chaque année des milliers de morts au sein des espèces sauvages, mais également parmi les animaux domestiques. Et s'ils ne sont pas tués sur le coup, nombre d'entre eux qui réussissent à se dégager de ces terribles mécanismes en sortent cruellement mutilés. Malheureusement nous déplorons cette situation sur notre commune et demandons aux contrevenants de veiller à l'application des règles ci-dessus.

DANS LE VISEUR !

ENTRETIEN DES HAIES EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ !

Intervention facturée

Parfois, ce qui semble être une évidence, doit faire l'objet d'un léger rappel pour le bien commun.

En effet, depuis quelques semaines, plusieurs réclamations sont parvenues aux oreilles des élus de la commune. Des haies manquant d'entretien de la part de leur propriétaire empièteraient de plus en plus sur la voirie ou sur les terrains de leurs voisins.

Le code civil prévoit des recours contre les propriétaires récalcitrants.

Le Maire a le devoir de faire respecter cette règle.

Dans un premier temps, en demandant amiablement au propriétaire concerné de réaliser l'entretien ; dans un second temps par voie d'une mise en demeure ; enfin, en prenant un arrêté afin de faire réaliser les travaux par une entreprise dont la prestation sera facturée au propriétaire.

Mais, nous n'en sommes pas là !

Nous vous remercions de vérifier si vos haies respectent les règles citoyennes, la loi et surtout les règles de bon voisinage.

SITE INTERNET !

Après un gros travail de consultation et d'étude des offres, le conseil municipal s'est vu présenter le compte rendu de la commission communication ce jeudi 25 octobre. Après de nombreux échanges une décision a été prise.

Le prestataire qui a été retenu est le studio

de création « G Comme une idée ».

Maintenant, le plus gros du travail reste à réaliser et nous espérons pouvoir vous présenter cette création dès la fin du mois de janvier prochain.

UNE VICE CHAMPIONNE À L'HONNEUR...

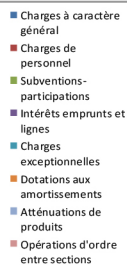
Nous sommes fiers de vous annoncer que notre commune compte parmi ses habitants une championne de France d'équitation CSO catégorie Club 1 Junior 1, en la personne de Clémence Gauvin.

Nous tenions tout simplement la féliciter pour cette belle médaille d'argent et l'encourager et poursuivre sur cette belle lancée.

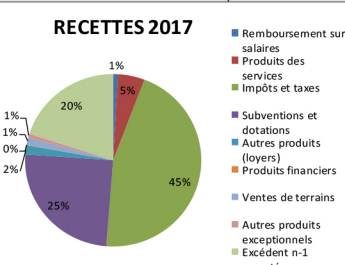
BUDGET 2017

		REALISE	2017
Dépenses	550 383,27 €	Recettes	798 048,80 €
Charges à caractère général	157 883,73 €	Remboursement sur salaires	7 002,31 €
Charges de personnel	266 863,46 €	Produits des services	39 166,10 €
Subventions-participations	49 865,81 €	Impôts et taxes	362 927,70 €
Intérêts emprunts et lignes	6 538,64 €	Subventions et dotations	198 110,58 €
Charges exceptionnelles	110,50 €	Autres produits (loyers)	13 664,53 €
Dotations aux amortissements	2 020,13 €	Produits financiers	451,20 €
Atténuations de produits	56 100,00 €	Ventes de terrains	11 001,00 €
Opérations d'ordre entre sections	11 001,00 €	Autres produits exceptionnels	5 725,38 €
		Excédent n-1 reporté	160 000,00 €
		RESULTAT	247 665,53 €

DEPENSES 2017



RECETTES 2017

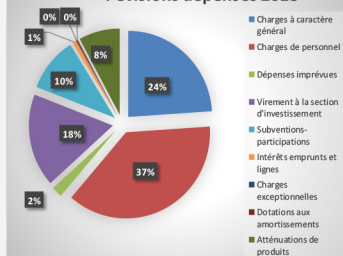


BUDGET PRIMITIF 2018

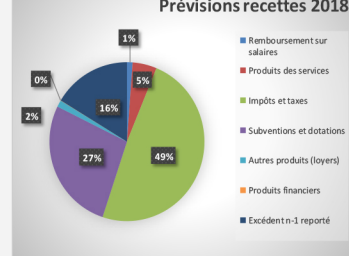
	PREVU 2018
DEPENSES	735 546,00 €
Charges à caractère général	176 012,00 €
Charges de personnel	275 000,00 €
Dépenses imprévues	15 000,00 €
Virement à la section d'investissement	128 668,00 €
Subventions-participations	75 380,00 €
Intérêts emprunts et lignes	5 031,00 €
Charges exceptionnelles	700,00 €
Dotations aux amortissements	1 769,00 €
Atténuations de produits	57 986,00 €

	PREVU 2018
RECETTES	735 546,00 €
Remboursement sur salaires	8 654,00 €
Produits des services	37 090,00 €
Impôts et taxes	359 627,00 €
Subventions et dotations	199 849,00 €
Autres produits (loyers)	10 000,00 €
Produits financiers	326,00 €
Excédent n-1 reporté	120 000,00 €

Pévisions dépenses 2018



Pévisions recettes 2018



A V O S A G E N D A S !



ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS

Dimanche 9 décembre 2018 :

« Disco soupe », buvette et restauration, animations tout public sur le terrain du Pôle XXI.

Deuxième marché de Noël « créatif et gourmand » les **samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018 de 10h à 18h** au cœur du village.

Mardi 11 décembre 2018 :

sur inscription, repas de Noël partagé avec les seniors et les familles. Sortie au restaurant, animations.



Novembre 2018 - mars 2019:

sur inscription, chantier participatif de construction d'une yourte pour l'accueil de loisirs en plein air.

Ateliers intergénérationnels :

tous les derniers mercredis du mois

"Mercredis ensemble" à l'accueil de loisirs avec les seniors, sur inscription (cuisine, jeux, bricolage, jardinage, etc.)

Samedi 1er décembre 2018 :

TÉLÉTHON au foyer rural.

ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 :

vacances de Noël

Les inscriptions sont à effectuer 10 jours avant le premier jour de présence des enfants.

UN TEMPS CITÉ

Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018 de 10h à 18h30 :

1^{er} vide-bibliothèque "les passeurs de livres" au foyer rural de Saint-Ouen-les-Vignes.

Inscriptions: michel.desvaux@laposte.net



ÉTAT CIVIL



Tous nos vœux de bonheur !

Dominique SERMENT et Maria LINO DA SILVA
63 rue de la Clarcière - Mariés le 20 octobre.



Avec nos regrets !

Philippe BISSET
ADRESSE - décédé le 23 octobre

INFOS PRATIQUES

Mairie

4 Place de l'Église
37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES
02 47 30 18 87
mairie-st-ouen-les-vignes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi : 08h00 – 12h00 / FERMÉ
Mardi : 08h00 – 12h00 / FERMÉ
Mercredi : FERMÉE
Jeudi : 08h00 – 12h00 / FERMÉ
Vendredi : 08h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30

Maire :

M. Philippe DENIAU
samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Adjointe Environnement-Urbanisme :

Mme Dominique LAMBERT
jeudi après-midi sur rendez-vous

Adjoint Bâtiments-Voirie-Assainissement :

M. Pascal CONZETT
lundi de 10h à 12h

Adjoint Communication-Animation-Culture :

M. David FORREZ
samedi de 8h30 à 10h30 sur rendez-vous

Adjointe Affaires scolaires et sociales :